



Reconnaitre un enfant qui n'ai pas le sien

Par aurelsan, le 06/07/2009 à 01:23

Bonjour,

Une amie de nationalité russe va bientôt accoucher mais son visa étudiant se termine dans 2 semaines, elle aimerait vivre en France avec sa future fille mais elle ne sait pas comment faire pour que sa fille ait la nationalité française car son père est russe aussi et qu'il ne veut pas reconnaître l'enfant.

Elle me demande de reconnaître sa fille afin de lui assurer la nationalité française pour qu'au moins sa fille reste en France.

J'avoue être très sceptique sur ce genre de procédure et j'aimerais avoir quelques lumières par rapport au risque et à la responsabilité à laquelle je m'expose en faisant cela, financier, juridique...

Même si ça ne me paraît pas très légal, est-ce que je peux reconnaître sa fille et me décharger de toutes responsabilités civiles et financières vis-à-vis d'elle et de sa mère en gros...?

Merci beaucoup d'avance

Aurelien